

Synthèse

Le 15 avril 2019

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 15 AVRIL

50 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.

Les élus ont voté notamment :

- **L'attribution de 3 459 698 € à des organismes de solidarité menant des actions de proximité dans les Hauts-de-Seine auprès des publics les plus fragiles.**
- **L'approbation de l'affiliation de 48 nouveaux organismes sportifs et culturels au dispositif Pass + Hauts-de-Seine 2019-2020.**
- **L'approbation d'un groupement de commandes entre le Département des Hauts-de-Seine et le syndicat mixte ouverte Yvelines Numériques pour l'infogérance de l'Environnement Numérique de Travail pour le second degré.**
- **La tenue de l'opération 5 000 collégiens à Versailles, pour les collégiens des Hauts-de-Seine et des Yvelines, le 20 mai prochain, au Château de Versailles.**

HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

Aide à l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile – Attribution de six subventions. L'Assemblée départementale attribue 6 subventions d'un montant total de 18 000 € dans le cadre de l'aide à l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile, pour des travaux d'adaptation du logement.

Aides départementales à l'amélioration de l'habitat. L'Assemblée départementale accorde 19 subventions d'un montant total de 68 708 € au titre du dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat privé

- 15 subventions d'un montant total de 35 249 € au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat dédié au financement des travaux d'amélioration de l'habitat et variant selon le niveau de ressource du demandeur,
- 4 subventions d'un montant total de 33 459 € au titre de l'aide spécifique aux syndicats de copropriétaires dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne.

Attribution d'une subvention dans le cadre de la politique départementale d'aide à la création de logements locatifs sociaux – Bourg-la-Reine. L'Assemblée départementale attribue une subvention de 147 500 € à la Société d'économie mixte locale Sceaux-Bourg-la-Reine au titre de l'aide départementale pour la création de logements locatifs sociaux dont 10 logements financés en Prêt locatif à usage social (PLUS) et 5 logements financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) situés 68 boulevard du Maréchal à Bourg-la-Reine. En contrepartie, 2 logements dont 1 de type 3 (PLAI) et 1 de type 4 (PLUS) seront mis à disposition du Département pendant 40 ans. La convention entre le Département des Hauts-de-Seine et la Société d'économie mixte locale Sceaux-Bourg-la-Reine en vue de la réservation des logements visés est approuvée.

Conclusion d'un avenant à sept contrats de développement Département / Villes.

L'Assemblée départementale approuve des avenants à 7 contrats de développement Département / Ville et accorde des augmentations d'un montant total 436 300 € au titre des activités sportives, afin de financer le soutien au sport de haut niveau et à l'élite :

- 18 700 € alloués à la Commune de Bourg-la-Reine pour 2019,
- 172 100 € alloués à la Commune de Levallois-Perret pour 2019,
- 48 600 € alloués à la Commune de Montrouge pour chacune des années 2019 et 2020,
- 39 200 € alloués à la Commune de Nanterre pour chacune des années 2019 et 2020,
- 65 700 € alloués à la Commune de Suresnes pour 2019,
- 63 100 € alloués à la Commune de Vaucresson pour chacune des années 2019 et 2020,
- 28 900 € alloués à la Commune de Villeneuve-la-Garenne pour chacune des années 2019 et 2020.

Les élus départementaux approuvent la réorientation du programme de travaux prévus au contrat de développement Département / Ville de Vaucresson 2018-2021 pour la construction d'une annexe au centre culturel La Montgolfière vers un centre multiservices. La subvention correspondante sera maintenue à hauteur de 650 000 €.

FINANCES

Convention de mandat d'encaissement de la redevance d'assainissement à conclure avec la Société des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SEVESC). L'Assemblée départementale approuve la convention de mandat d'encaissement d'une part de la redevance d'assainissement à conclure avec la SEVESC.

Demande d'admission en non-valeur des montants non recouverts au titre de la part départementale des taxes d'urbanisme. L'Assemblée départementale donne un avis favorable à la proposition d'admission en non-valeur des sommes dues au titre des taxes d'urbanisme, pour un montant total de 19 082 €.

PERSONNEL

Présentation du plan de formation 2019 en faveur des agents départementaux.

L'Assemblée départementale donne acte du plan de formation 2019 en faveur des agents départementaux.

Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition d'agents départementaux auprès de l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine (Service Entretien et exploitation routière). L'Assemblée départementale approuve l'avenant n°2, relatif à la mise à disposition de 69 agents du Département des Hauts-de-Seine auprès de l'EPI Yvelines / Hauts-de-Seine, afin d'assurer la gestion des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental.

AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Avis relatifs à la désignation de personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges Georges-Pompidou à Courbevoie, Les Bouvets à Puteaux et Lakanal à Sceaux. L'Assemblée départementale donne un avis favorable à la désignation de 3 personnalités qualifiées au sein du conseil d'administration de 3 collèges :

- Madame Joanne Mangoua pour le collège Georges-Pompidou à Courbevoie,
- Madame Isabelle Monard pour le collège Les Bouvets à Puteaux,
- Monsieur Gilles Mergy pour le collège Lakanal à Sceaux.

PASS+ Hauts-de-Seine 2019-2020 : approbation d'affiliation des organismes sportifs et culturels. L'Assemblée départementale approuve l'affiliation au dispositif Pass + Hauts-de-Seine de 48 organismes sportifs et culturels recensés et validés par 20 communes et établissements publics territoriaux des Hauts-de-Seine.

Les élus départementaux autorisent, à titre exceptionnel, dans le cas où l'inscription au dispositif serait défailante, en raison d'un problème indépendant des familles lié à la télé-procédure, le règlement direct au bénéficiaire du montant de l'aide départementale, sur la base de justificatifs du montant de l'aide départementale.

Participations départementales à l'équipement et au projet numérique local des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat pour l'année 2019. L'Assemblée départementale approuve l'attribution de 34 participations financières de fonctionnement d'un montant total de 41 080 € pour la mise en place du projet numérique local de 34 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Les élus départementaux approuvent l'attribution de 29 subventions d'investissement d'un montant total de 349 820 € pour l'équipement informatique et l'achat d'éléments logiciels relatifs aux environnements numériques de travail de 29 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Pour le collège Bienheureux Charles-de-Foucault situé à Puteaux, ancienne annexe du collège Saint-Pierre-Saint-Jean à Neuilly-sur-Seine, dont le premier contrat d'association avec l'Etat est entré en vigueur en septembre 2018, mais qui a conservé le même organisme de gestion que ce dernier, les aides seront versées au collège Saint-Pierre-Saint-Jean.

Renouvellement des conventions de rattachement des équipes mobiles d'intervention en suppléance (EMIS). L'Assemblée départementale approuve les 4 conventions de rattachement des brigades Nord, Centre et Sud de l'équipe mobile d'intervention en suppléance pour la période allant du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 entre le Département des Hauts-de-Seine et :

- le collège Vincent-Van-Gogh à Clichy : brigade Nord,
- le collège Victor-Hugo à Issy-les-Moulineaux : brigade Centre (Section d'Issy),
- le collège Maréchal-Leclerc à Puteaux : brigade Centre (Section de Puteaux),
- le collège Henri-Barbusse à Bagneux : brigade Sud.

5 000 collégiens des Hauts-de-Seine et des Yvelines au Château de Versailles. L'Assemblée départementale approuve la prise en charge par le Département, pour un montant annuel de 40 000 €, du transport des collégiens alto-séquanais à l'occasion des sorties scolaires organisées par les collèges dans le cadre de la manifestation 5 000 collégiens Versailles, le 20 mai 2019, puis en 2020 et 2021, par les établissements qui en feront la demande.

Restauration scolaire : adoption du nouveau règlement départemental de la restauration scolaire. L'Assemblée départementale adopte le nouveau règlement départemental de la restauration scolaire dans les collèges publics du département des Hauts-de-Seine.

Convention de mise à disposition de locaux du collège Henri-Sellier à Suresnes au profit de la Société d'Economie Mixte (SEM) Jean-Vilar. L'Assemblée départementale approuve la mise à disposition par le Département d'une partie des locaux du collège Henri-Sellier à Suresnes au profit de la SEM Jean-Vilar jusqu'au 31 janvier 2020. La mise à disposition donne lieu au versement par la SEM Jean-Vilar au Département d'une contribution financière aux charges de fonctionnement de l'établissement et au collège d'une participation aux charges d'entretien.

La convention entre le Département des Hauts-de-Seine, la SEM Jean-Vilar et le collège Henri-Sellier en vue de cette mise à disposition est approuvée.

Convention cadre d'objectifs entre le Département des Hauts-de-Seine et le collège Georges-Pompidou à Courbevoie. L'Assemblée départementale approuve la convention cadre d'objectifs entre le Département des Hauts-de-Seine et le collège Georges-Pompidou à Courbevoie visant à favoriser l'épanouissement, la réussite des collégiens et à accompagner la formation et l'éducation de futurs citoyens responsables, à garantir une qualité de service adaptée aux nouveaux usages du numérique, et à moderniser les modes de gestion pour l'équipement et le fonctionnement de l'établissement.

Conventions cadres d'objectifs relatives au fonctionnement de la restauration scolaire pour les collèges assurant la gestion d'une unité centrale de production (U.C.P. de Boulogne-Billancourt et Rueil-Malmaison). L'Assemblée départementale approuve les conventions cadres d'objectifs relatives au fonctionnement de la restauration avec les collèges assurant la gestion d'une unité centrale de production (UCP du collège Jean-Renoir à Boulogne-Billancourt et du collège Les Martinets à Rueil-Malmaison).

CULTURE

Vallée-aux-Loups - Maison de Chateaubriand – Exposition " *André Boubounelle, peintre de paysages* " : contrats de prêts d'œuvres et avenant au contrat de cession de droits patrimoniaux. L'Assemblée départementale approuve les prêts, à titre gracieux, par 21 prêteurs, au profit du Département des Hauts-de-Seine, de 41 œuvres et une série de 40 petites huiles sur toiles non encadrées, pour l'exposition intitulée *André Boubounelle, peintre et paysages*, qui sera présentée du 18 mai au 25 août 2019 dans les salles d'exposition de la Maison de Chateaubriand. Les contrats de prêts entre le Département des Hauts-de-Seine et chacun des prêteurs sont approuvés, ainsi que l'avenant au contrat de cession des droits patrimoniaux entre le Département et André Boubounelle.

Musée départemental Albert Kahn : contrat de participation pour la mise à disposition et l'autorisation d'exploitation des fichiers numériques " *Archives de la planète* " et subvention de la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France. L'Assemblée départementale approuve la participation du Département à la publication de la revue « Entre-Temps », par la mise à disposition et l'autorisation d'exploitation des reproductions numériques des autochromes et des films dont le Département détient les droits et non tombés dans le domaine public, des collections des *Archives de la Planète*, du Musée départemental Albert-Kahn. Le contrat de participation pour la mise à disposition et l'autorisation d'exploitation à titre gratuit des reproductions précédemment citées est approuvé pour une durée de quatre ans.

Les élus départementaux autorisent le Président à solliciter une subvention de 4 500 € à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France pour la mise en œuvre d'un projet de résidence intitulé « *Ma vie, ma ville – Explorer son environnement grâce à la photographie* ».

Convention de partenariat dans le cadre du Festival du Val d'Aulnay. L'Assemblée départementale approuve le partenariat entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Association Les Rencontres d'Aulnay, pour la représentation d'un concert dimanche 26 mai 2019 au sein de la Maison de Chateaubriand, dont le thème sera *Musique romantique française*, dans le cadre de l'organisation du Festival du Val d'Aulnay. La convention fixant les conditions de mise en œuvre du partenariat dans le cadre du Festival est approuvée.

Contrat de prêt d'œuvres avec Paris La Défense en vue de l'exposition relative à l'histoire du quartier d'affaire et contrats de prêt d'œuvres et de concession de droits patrimoniaux dans le cadre de l'exposition " Une vie à l'œuvre : Louise de Vilmorin (1902-1969) " du 19 octobre 2019 au 15 mars 2020. L'Assemblée départementale approuve l'enrichissement du parcours permanent de visite des Archives départementales sur l'histoire du quartier d'Affaires de La Défense, ainsi que le contrat de prêt d'œuvres entre le Département des Hauts-de-Seine et l'établissement public Paris La Défense.

Les élus départementaux approuvent la réalisation de l'exposition « Une vie à l'œuvre : Louise de Vilmorin (1902-1969) » à la Maison de Chateaubriand, du 19 octobre 2019 au 15 mars 2020. La convention de partenariat entre le Département et la Chancellerie des Universités de Paris, qui conserve le fonds d'archives de Louise de Vilmorin à la bibliothèque littéraire Jacques-Doucet est approuvée. Les 13 contrats de prêt entre le Département et les prêteurs sont approuvés, ainsi que les 5 contrats de concession de droits patrimoniaux à titre gracieux.

Subventions de fonctionnement 2019 au titre de la politique culturelle. L'Assemblée départementale décide de l'attribution de 22 subventions départementales de fonctionnement d'un montant total de 1 561 700 € au titre de la politique culturelle :

- 70 000 € alloués à l'Etablissement public territorial Vallée Sud Grand Paris, pour le Théâtre Jean-Arp à Clamart. La convention d'objectifs est approuvée.
- 391 700 € alloués à la société d'économie mixte Théâtre de Suresnes Jean-Vilar, pour l'année 2018. L'avenant n°2 définissant les modalités d'attribution sous réserve de la mise en œuvre de l'ensemble des clauses de l'avenant est approuvé.
- 1 100 000 € alloués à 20 équipements structurants du département. Les avenants et conventions d'objectifs entre le Département et les structures bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000 € sont approuvés.

Les élus départementaux acceptent l'attribution à la SACEM de l'aide financière de 4 000 € pour l'organisation de l'édition 2019 du festival Chorus des Enfants. La convention fixant les modalités de versement de l'aide est approuvée.

Attribution d'une subvention d'investissement pour la création d'une salle immersive au sein du Cube à Issy-les-Moulineaux. L'Assemblée départementale décide l'attribution d'une subvention départementale d'investissement de 15 000 € à l'Association Art 3000 – Le Cube à Issy-les-Moulineaux, pour la création d'une salle immersive dans l'équipement structurant Le Cube. La convention entre le Département et l'association Art 3000 est approuvée.

AFFAIRES SOCIALES

Contribution à la politique départementale des solidarités. L'Assemblée départementale approuve le Règlement départemental d'attribution des subventions de fonctionnement, dont le montant est inférieur ou égal à 23 000 €, en faveur des associations contribuant, par leurs activités menées dans les Hauts-de-Seine, à la politique de solidarité départementale.

Les élus départementaux allouent 67 subventions d'un montant total de 3 459 698 € à des organismes de solidarité :

- 382 600 € alloués à 16 organismes pour leurs activités de proximité visant à soutenir les personnes vulnérables et fragilisées, principalement les personnes les plus démunies, dans les domaines de l'alimentaire, de l'accès aux droits et du soutien à l'insertion sociale de proximité,
- 1 734 224 € alloués à 6 associations pour leurs actions en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et d'aide aux victimes,
- 503 054 € alloués à 28 associations ou clubs œuvrant en faveur des personnes âgées, handicapées et de leur famille,
- 235 340 € alloués à 16 associations œuvrant dans le cadre du Fonds d'insertion des jeunes,
- 319 180 € alloués à 2 organismes et 20 associations œuvrant dans le cadre du soutien à la parentalité,
- 285 300 € alloués à l'I.F.A.C. 92 pour ses actions éducatives, autres animations, et relations aux collectivités.

PERSONNES AGEES

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées – Forfait autonomie Axe 2 – Actions nouvelles pour l'année 2019. L'Assemblée départementale approuve les subventions d'un montant total de 352 071 € aux gestionnaires de résidences autonomie au titre du forfait autonomie, axe 2 du programme d'actions coordonnées défini par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie :

- 153 808 € alloués aux CCAS des communes du Nord du Département et à Hauts-de-Seine Habitat,
- 198 263 € alloués aux CCAS des communes du Sud du Département et à ARPAVIE.

Le modèle de convention entre le Département et chaque gestionnaire de résidence autonomie fixant les conditions dans lesquelles le Département leur apporte son soutien est approuvé.

Politique de soutien en faveur des personnes âgées : financement des centres locaux d'information et des coordinations gérontologiques – Année 2019. L'Assemblée départementale attribue 4 subventions de fonctionnement d'un montant total de 484 234 € à des organismes gestionnaires de centres locaux d'information et de coordination (CLIC) :

- 65 343 € alloués au Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) de Clichy-Saint-Ouen,
- 201 598 € alloués à l'Etablissement public territorial Vallée Sud-Grand-Paris,
- 124 568 € alloués à l'association Archipel sur les communes de Courbevoie et La Garenne-Colombes,
- 92 725 € alloués à l'association Gerico sur les communes de Garches, Marnes-la-Coquette, Saint-Cloud et Vaucresson.

Les conventions passées entre le Département des Hauts-de-Seine et chacun des gestionnaires CLIC désignés sont approuvées.

PERSONNES HANDICAPEES

Avenant n° 1 à la convention du 13 décembre 2017 de délégation de compétence en matière de services PAM. L'Assemblée départementale approuve l'avenant à la convention de délégation de compétence et ses annexes en matière de services Pour Aider à la Mobilité (PAM) à conclure entre le Département et Ile-de-France Mobilités.

COMMANDE PUBLIQUE

Compte-rendu des marchés et avenants conclus aux mois d'octobre, novembre et décembre 2018. L'Assemblée départementale donne acte des informations relatives aux marchés ainsi qu'à leurs avenants conclus par le Président du Département pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2018.

ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DES COLLEGES

ENC HdS – Constitution d'un groupement de commandes entre le département des Hauts-de-Seine et le syndicat mixte ouvert Yvelines Numériques pour l'infogérance de la solution ENT pour le second degré. L'Assemblée départementale approuve le principe d'un groupement de commandes entre le Département des Hauts-de-Seine et le syndicat mixte ouvert Yvelines Numériques pour la passation d'un marché mutualisé pour l'infogérance de la solution ENT pour les établissements du second degré. La convention constitutive d'un groupement de commande entre le Département des Hauts-de-Seine et le syndicat mixte ouvert Yvelines Numérique est approuvée. Yvelines Numériques assurera les missions de coordinateur du groupement.

TRANSPORTS

Tramway T1 – Acquisition de lots de copropriété situés 103-105, boulevard de Valmy et 1, rue Alexis Bouvier à Colombes. L'Assemblée départementale approuve l'acquisition de lots de copropriété, dans l'emprise du prolongement du tramway T1 :

- l'acquisition au prix de 155 000 € des lots de copropriétés n° 2 et 10 consistant en un appartement de 35 m² et une cave dans une immeuble situé 103-105 boulevard de Valmy à Colombes,
- l'acquisition au prix de 172 380 € des lots de copropriété n°5, 12 et 13 consistant en un appartement de 41 m² et deux caves dans un immeuble situé 1 rue Alexis Bouvier à Colombes.

Demande de subvention auprès d'Ile-de-France Mobilités pour l'aménagement de deux quais bus sur la voie interne du parc départemental Pierre Lagravère à Colombes dans le cadre du prolongement de la ligne 167. L'Assemblée départementale approuve la demande de subvention d'un montant de 84 456 € auprès d'Ile-de-France Mobilités correspondant à la prise en charge à hauteur de 70 % des travaux d'aménagement de deux quais bus des points d'arrêts « arrêts Tennis » sur la voie interne du parc Pierre-Lagravère à Colombes, dans le cadre du prolongement de la ligne 167.

Avenant n° 1 à la convention notifiée le 29 juin 2016, relative aux modalités de réalisation et au financement de l'étude des pôles d'échanges de Nanterre la Boule, Les Agnettes, Les Grésillons et Antonypôle. L'Assemblée départementale approuve l'avenant n°1 à la convention relative aux modalités de réalisation et aux financements de l'étude des pôles d'échanges de Nanterre la Boule, Les Agnettes, Les Grésillons et Antonypôle à conclure avec Ile-de-France Mobilités, dans le cadre de la réalisation de la ligne 15 ouest et de la ligne 18 du Grand Paris Express.

VOIRIE ET VOIES NAVIGABLES

RD 74 – Acquisition et classement dans le domaine public routier d'une emprise située 52, avenue du Général Leclerc à Bourg-la-Reine. L'Assemblée départementale approuve l'acquisition par le Département des Hauts-de-Seine au syndicat des copropriétaires de la Résidence le Verseau, d'une emprise de 419 m² environ située 52 avenue du Général Leclerc à Bourg-la-Reine, au prix de 75 420 €. L'emprise est classée dans le domaine public routier départemental.

Déclassement et classement de voiries et approbation de la convention en fixant les modalités entre le Département des Hauts-de-Seine et la commune de Colombes. L'Assemblée départementale approuve le classement dans le domaine public départemental, sur la commune de Colombes, de la rue du Président Salvador Allende, la rue des Renouillers, l'avenue de l'Europe, de l'intersection avec le boulevard Charles-de-Gaulle (RD 992), ainsi que le boulevard Pierre de Coubertin, de l'intersection avec la rue Paul-Bert (RD 906) à l'intersection avec le boulevard de Valmy (RD 13). Le transfert au Département des terrains communaux constituant l'assiette de ces routes communales est approuvé.

Les élus départementaux approuvent le déclassement du domaine public départemental, sur la commune de Colombes, en vue de leur classement dans le domaine public routier de la Commune, de la rue Gabriel Péri (RD 986), de l'intersection (non comprise) avec le boulevard Charles-de-Gaulle (RD 992) à l'intersection (non comprise) avec le boulevard Edgard-Quinet (RD 106). Le transfert à la Commune de Colombes des terrains départementaux constituant l'assiette de ces routes départementales est approuvé.

RD 907 – Acquisition et classement dans le domaine public routier de deux emprises situées 36, rue Dailly et avenue André Chevillon à Saint-Cloud. L'Assemblée départementale approuve l'acquisition par le Département des Hauts-de-Seine à la Commune de Saint-Cloud, des emprises en nature de voirie (chaussée et trottoirs), situées 36 rue Dailly et avenue André-Chevillon, d'une surface de 286 m², au prix d'un euro symbolique. Ces emprises sont classées dans le domaine public routier départemental.

Aide départementale pour enfouissement de réseaux aériens basse tension de distribution publique d'électricité et de réseaux de communications électroniques. L'Assemblée départementale accorde 15 subventions d'un montant total de 360 720,08 € au SIPPAREC, au titre de l'aide départementale aux opérations d'enfouissement de réseaux aériens de distribution publique d'électricité basse tension et de communications électroniques :

- 3 460,25 € alloués pour une opération sur la commune d'Antony,
- 8 911,24 € alloués pour une opération sur la commune de Bois-Colombes,
- 4 847,86 € alloués pour une opération sur la commune de Boulogne-Billancourt,
- 12 896,63 € alloués pour une opération sur la commune de Bourg-la-Reine,
- 10 173,94 € alloués pour une opération sur la commune de Châtenay-Malabry,
- 52 657,31 € alloués pour une opération sur la commune de Clamart,
- 15 191,86 € alloués pour une opération sur la commune de Clichy-la-Garenne,
- 46 219,78 € alloués pour trois opérations sur la commune de Colombes,
- 47 597,39 € alloués pour deux opérations sur la commune de Fontenay-aux-Roses,

- 100 586,77 € alloués pour quatre opérations sur la commune de Gennevilliers,
- 9 707,15 € alloués pour une opération sur la commune d'Issy-les-Moulineaux,
- 16 810,72 € alloués pour deux opérations sur la commune de Nanterre,
- 9 801,44 € alloués pour une opération sur la commune de Puteaux,
- 14 026,65 € alloués pour une opération sur la commune de Suresnes,
- 7 831,09 € alloués pour une opération sur la commune de Vanves.

Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de partenariat financier entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune du Plessis-Robinson, pour la rénovation de l'éclairage public de l'avenue Léon Blum (RD 75), entre l'avenue de la Libération et la place Charles de Gaulle, au Plessis-Robinson. L'Assemblée départementale approuve la participation forfaitaire du Département des Hauts-de-Seine, pour un montant de 422 000 €, à la rénovation par la Commune du Plessis-Robinson de l'éclairage public sur l'avenue Léon Blum (RD 75), entre de la Libération et la place Charles-de-Gaulle. La convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de partenariat financier entre le Département des Hauts-de-Seine et la commune du Plessis-Robinson est approuvée.

Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de partenariat financier entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département du Val-de-Marne pour l'aménagement de la RD 920 entre la place de la Résistance à Bourg-la-Reine et le boulevard Romain-Rolland à Paris et approbation du bilan de la concertation préalable. L'Assemblée départementale accepte la participation du Département du Val-de-Marne à hauteur de 670 000 € pour la phase de conception du projet de réaménagement de la RD 920 section Nord. La convention de transfert de maîtrise d'ouvrage du Département du Val-de-Marne au Département des Hauts-de-Seine pour la phase de conception concernant le projet de réaménagement de la RD 920 section Nord entre la place de la Résistance à Bourg-la-Reine et le boulevard Romain-Rolland à Paris est approuvée. Les élus départementaux arrêtent le bilan de la concertation préalable concernant le projet de réaménagement de la RD 920 sur le territoire des communes de Bourg-la-Reine, Bagneux et Montrouge, et autorisent le Président du Département à engager une procédure d'évaluation environnementale unique et à demander l'ouverture de l'enquête publique avant travaux.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Cession d'un lot de copropriété situé au 9, rue du Général Leclerc à Bois-Colombes. L'Assemblée départementale approuve la cession par le Département à la société PCDUO.FR du lot de copropriété n°9 (local de 124,40 m² environ) situé au 9 rue du Général-Leclerc à Bois-Colombes, pour un montant de 290 000 €.

Cession de lots de copropriété situés 85, boulevard Gabriel Péri à Malakoff. L'Assemblée départementale approuve la cession par le Département à un administré des lots de copropriété n°4 (appartement d'une surface de 72 m²), n°7 (local de 28 m²), n°9 (grenier), n°10 (grenier), n°13 (laverie en sous-sol) et n°14 (place de stationnement extérieur) situés 85 boulevard Gabriel Péri à Malakoff, pour un montant de 560 000 €.

Cession du terrain non bâti situé à l'angle du 24, avenue de Paris et 1, rue Jean Macé à Châtillon. L'Assemblée départementale constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public départemental du terrain situé à l'angle du 24 avenue de Paris et du 1 rue Jean-Macé à Châtillon. La cession de ce terrain est approuvée au prix de 160 000 €.

Cession de deux lots de copropriété situés 127, boulevard Gabriel Péri à Malakoff. L'Assemblée départementale approuve la cession par le Département à la SCI Blivet et Lelli Associés, des lots de copropriétés n°2 (appartement de 40,25 m² environ et annexes de 12,83 m²) et n°4 (débarras de 2m² environ et cour de 9 m² environ) situés 127 boulevard Gabriel-Péri à Malakoff, pour un montant de 165 000 €.

Cession de biens départementaux. L'Assemblée départementale décide la mise en réforme de 10 voitures appartenant au Département des Hauts-de-Seine.

Cession à l'Etablissement Public Foncier de l'Ile-de-France de lots de copropriété du terrain situé 85, avenue Gabriel Péri à Asnières-sur-Seine. L'Assemblée départementale approuve la cession à l'EPFIF des 907 tantièmes du terrain d'assiette de l'ancienne copropriété, correspondant aux lots 1 à 18 situés au 85 avenue Gabriel-Péri à Asnières-sur-Seine, au prix de 477 000 €.

Cession de trois parcelles situées 63 et 71, rue Marx Dormoy à Fontenay-aux-Roses. L'Assemblée départementale approuve la cession à la SCCV Fontenay-aux-Roses Marx Dormoy au prix de 3 650 000 €, des trois parcelles d'une superficie totale de 2 317 m² environ, situées au n°63 et n°71 de la rue Marx-Dormoy à Fontenay-aux-Roses.

ENVIRONNEMENT

Attribution à la Commune de Chaville d'une subvention pour l'aménagement d'un itinéraire de promenade et de randonnée. L'Assemblée départementale attribue une subvention de 75 825 € à la Commune de Chaville pour l'aménagement d'une partie de l'itinéraire de promenade et de randonnée PR6 « sentier des rus », dans le cadre du Plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée.

Mise à jour du Plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée. L'Assemblée départementale approuve la mise à jour du Plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée des Hauts-de-Seine.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Convention de participation technique et financière au programme de recherche OPUR 5 à conclure entre le Département et l'école des Ponts Paris Tech. L'Assemblée départementale approuve le principe d'une participation départementale pluriannuelle pour les années 2019 à 2023, au programme de recherche Observatoire des Polluants Urbains en Ile-de-France 5 (OPUR 5).

Les élus départementaux attribuent une subvention de 20 000 € à l'Ecole des Ponts ParisTech pour l'année 2019 du programme de recherche OPUR 5.

Les axes du programme de recherche OPUR 5, intéressant plus particulièrement le Département, ont pour objectifs :

- d'acquérir des connaissances scientifiques sur la qualité des eaux de pluie et de ruissellement ainsi que sur les phénomènes de transfert de pollution,
- de caractériser sur le plan physico-chimique et microbiologique ces eaux pluviales et la variabilité de leur qualité en fonction de la nature de la surface de collecte,
- d'évaluer les différents modes de gestion des eaux pluviales urbaines dans un contexte de changements globaux,
- de renforcer la valorisation des résultats d'OPUR.

PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE

Attribution d'une participation au Conseil départemental d'accès au droit au titre de l'année 2019. L'Assemblée départementale attribue une participation financière de 42 000 € au groupement d'intérêt public Conseil départemental d'accès au droit des Hauts-de-Seine, pour 2019.

Contacts presse

Muriel HOYAUX
Amélie CHABUET

tél. : 01 76 68 81 99

courriel : presse92@hauts-de-seine.fr

www.hauts-de-seine.fr